

EPREUVE DE FRANÇAIS B

Durée : 4 heures

PRESENTATION DU SUJET

- L'épreuve porte sur un des deux thèmes au programme de Lettres et Philosophie. Elle comprend deux exercices :
 - le résumé d'un texte de 1400 à 1800 mots environ, à réaliser dans un nombre défini de mots, dont le sujet est en rapport avec un des thèmes au programme, noté sur 8 points.
 - une dissertation dont le sujet est tiré du texte et qui est notée sur 12 points.
- L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année 2011-2012 s'appuyait sur les thèmes du Mal et de la Justice étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques suivantes :

Thème 1 : LE MAL

1) « Profession de foi du vicaire savoyard » - (Jean-Jacques Rousseau) [Livre quatrième d'*Émile ou de l'éducation*] ; depuis « Mon enfant, n'attendez de moi ni des discours savants ni de profonds raisonnements. Je ne suis pas un grand philosophe, et je me soucie peu de l'être. » Jusqu'à « J'ai fait ce que j'ai pu pour atteindre à la vérité ; mais sa source est trop élevée : quand les forces me manquent pour aller plus loin, de quoi puis-je être coupable ? C'est à elle à s'approcher. ».

2) *Macbeth* - (William Shakespeare) [traduction Pierre-Jean Jouve, préface G. Wilson Knight, Éditions Garnier-Flammarion].

3) *Les Âmes fortes* - (Jean Giono).

Thème 2 : LA JUSTICE

1) *Pensées*, Blaise Pascal. Textes établis par Louis Lafuma Liasse II (Vanité : de 13 à 52) - Liasse III (Misère : de 53 à 76) - Liasse V (Raisons des effets : de 80 à 104) - Liasse VI (Grandeur : de 105 à 118) - Liasse VII (Contrariétés : de 125 à 130) - Liasse X (Le Souverain Bien : de 147 à 148) - Liasse XIII (Soumission et usage de la raison : de 170 à 174) - Liasse XV : (199 - Série XXIII : 518, 520, de 525 à 533, 540) - Série XXIV : (597 et 617) - Série XXV (645 et 665).

- Trois discours sur la condition des grands.

2) « **Les Choéphores** » et « **Les Euménides** », *L'Orestie*, Eschyle, traduction et présentation de Daniel Loayza, Éditions GF-Flammarion.

3) *Les Raisins de la colère*, John Steinbeck, traduction Marcel Duhamel et Maurice-Edgar Coindreau, Éditions Folio.

Le sujet proposé pour la session 2012 portait sur le second thème.

COMMENTAIRE GENERAL DE L'EPREUVE

RESUME

a) Le texte proposé était extrait de l'essai du juriste Jean Carbonnier *Flexible droit : pour une sociologie du droit sans rigueur*, (10^e édition, Paris : L.G.D.J., 2001) et plus particulièrement du Codicille qui le conclut.

Proposition d'analyse du texte

Le passage à résumer se trouve au début du codicille. L'auteur, pour situer le sien, présente les points de vue possibles sur la justice et les évalue ainsi que les critiques qu'ils suscitent

- Etre contre la justice est une position peu tenable.
- Etre sceptique du fait de sa relativité est plus courant.
- Etre pour est banal.

Après avoir noté que cette unanimité est suspecte, il précise les points de vue des défenseurs de la Justice : la position classique s'appuie sur le recours à la notion de droit naturel. Les marxistes lui reprochent de masquer ainsi une défense des intérêts des privilégiés. Cette critique semble peu justifiée à l'auteur qui remarque que la dite notion fut le fondement des droits de l'homme. Une autre critique lui semble plus recevable, celle de son idéalisme qui s'accorde mal avec nos visions évolutives modernes. Il se prononce pour une vision de la justice comme lutte contre l'injustice et note que ce point de vue était déjà présent dans l'Évangile. Cette remarque est l'articulation forte du texte qui va ensuite examiner les rapports de la justice et de la religion

Le deuxième moment de l'exposé s'ouvre par l'évocation des travaux d'un psychologue, Théodule Ribot, dont les conclusions vont dans le même sens. Quelle que soit leur idéologie, les gens se représentent spontanément la justice comme une déesse. L'auteur va donc examiner comment cette image s'explique chez les athées puis chez les chrétiens. La notion de justice immanente lui apparaît comme une version laïque de la justice divine à laquelle se réfèrent les chrétiens. Certains chrétiens pensent la justice humaine comme une anticipation du jugement dernier mais l'auteur montre comment Luther a ébranlé cette conception en affirmant que Dieu ne juge pas, il justifie. La Réforme a ainsi opposé justice divine et justice humaine, faisant perdre à cette dernière sa légitimité.

L'auteur analyse ensuite les conséquences de la Réforme sur la représentation de la justice et du droit naturel : elle a éveillé chez certains le soupçon sur la valeur des grands principes qui la fondaient comme l'égalité et la légalité. Cette vision pessimiste a cependant permis d'imaginer la solution d'une institution impersonnelle plus efficace pour maintenir la justice nécessaire à la société que l'optimisme de ceux qui pensent que le droit est juste.

Exemple de résumé en 183 mots

L'unanimité en faveur de la justice peut la rendre vide de sens. Les sceptiques rappellent son relativisme spatio-temporel. Les classiques la vénèrent et la fondent sur le droit naturel. On leur reproche leur conservatisme, pourtant on leur doit la Révolution française. On leur reproche aussi une justice trop hiératique alors qu'elle est, comme le rappellent les évangiles, toujours à conquérir.

La justice est-elle donc précisément nécessairement religieuse ? Les hommes, en l'imaginant divine ou immanente, en font le prolongement de la justice de Dieu. Or, comment l'absolu pourrait-il s'appliquer au relatif ?

C'est là qu'intervient la révélation de Luther : la grâce de Dieu devant qui l'homme est passif. La Réforme révolutionne ainsi l'image de la justice humaine : l'homme ne peut plus imiter Dieu dans son jugement, il doit donc construire sa propre justice.

Pour cette raison, la justice paraît empirique, limitée. Même l'égalité et la légalité sont des principes ambigus. Certains juristes sans illusion sur l'équité du droit, ont su inventer une autorité neutre qui permet de maintenir son indispensable existence, tandis que les positivistes optimistes croient encore faire la justice.

b) Les trois critères d'évaluation du résumé sont, en parts équivalentes :

- la capacité à restituer la démarche argumentative de l'auteur,
- l'exactitude de la reformulation,
- la clarté et la concision de la rédaction, l'aptitude à respecter la tonalité du texte.

DISSERTATION

a) Le sujet de la dissertation était extrait du texte de Jean Carbonnier

« N'est-il donc pas de justice qui ne soit religieuse ? D'une façon ou d'une autre ? ». Ce point de vue trouve-t-il un écho dans les œuvres du programme ?

Il interrogeait sur les fondements de la justice en proposant une hypothèse : la justice est liée à la religion. La précision « d'une façon ou d'une autre » est importante. Elle anticipe une contestation et invite à réfléchir sur divers types de relations possibles, plus ou moins évidentes entre les deux domaines.

Toutes les œuvres abordant la question religieuse, pouvaient fournir matière à réflexion.

b) Les critères de correction sont, à parts égales :

- la qualité de la rédaction,
- la cohérence et pertinence de la démarche,
- la connaissance du programme.

Le barème de la dissertation assure la moyenne à un étudiant qui :

- a étudié le programme en entier même de façon un peu superficielle,
- a compris le sujet et a essayé de le traiter,

- écrit de façon intelligible et dans un français correct.

Sont valorisés de façon croissante :

- les plans cohérents, les plans pertinents et enfin les plans originaux,
- les références précises, puis pertinentes, puis originales,
- une écriture claire, puis sans fautes, puis fluide.

ANALYSE DES RESULTATS DU RESUME

Certains résumés étaient excellents et ont obtenu le maximum des points sans réserve. Les notions abordées dans le texte (laïcité, grâce, droit naturel, etc.) étaient visiblement maîtrisées et la démarche globale parfaitement dominée.

Une grande majorité cependant a eu tendance à privilégier une partie du texte au détriment des autres et beaucoup n'ont pas saisi son articulation principale entre les généralités sur la justice et la question de sa dimension religieuse ni celle entre l'analyse de la position de Luther et ses conséquences sur la conception de la justice.

On a donc constaté un certain appauvrissement et des erreurs dans la restitution des passages survolés comme ce fut le cas fréquemment pour la première partie. La schématisation était particulièrement regrettable quand elle portait sur l'aboutissement de la démarche soit les différences entre les juristes optimistes et pessimistes.

On a aussi lu de fréquentes confusions entre la miséricorde de Dieu et la notion de grâce. L'implication de la Réforme n'a pas toujours été mise en évidence, Luther étant pris comme le représentant de toute la chrétienté.

Les 0 pénalisant les dépassements non assumés des marges tolérées avaient quasiment disparu, on en a vu réapparaître cette année. Certains candidats n'ont pas compris que la rédaction en nombre de mots limité est une contrainte qui teste une compétence particulière, celle de rédiger de façon concise et qu'elle permet de plus une comparaison équitable des résumés. ***En conséquence les résumés sont intégralement recomptés et les écarts au-delà des marges sanctionnés.***

Un rapide calcul de rentabilité tenant compte du doublement de la pénalité dans ce cas, montre qu'il est moins coûteux d'afficher un dépassement que de tenter de le dissimuler.

Rappelons que les pénalités sont d'un point tous les dix mots au-delà ou en deçà des marges tolérées.

Rédiger au fil de la plume sans tenir compte de la contrainte et annoncer un nombre de mots choisi au hasard dans les limites imparties peut se révéler très contreproductif : huit lignes (80 mots) de trop annoncées ou quatre lignes (40 mots) excédentaires dissimulées coûtent huit points ce qui annule la note du résumé et détruit le travail fourni.

ANALYSE DES RESULTATS DE LA DISSERTATION

a) Prise en compte du sujet et démarche démonstrative

L'analyse du sujet et de la notion de religieux est vraiment négligée dans une écrasante majorité des copies : soit l'analyse n'est pas faite du tout, soit elle l'est très maladroitement et superficiellement en confondant religieux et divin. La justice divine quant à elle a quasiment toujours été confondue avec la notion d'une justice idéale ou absolue.

On trouve peu d'exploitation du texte qui pouvait cependant offrir des pistes utiles. Par exemple, ce qui est expliqué de la révolution théologique opérée par Luther pouvait inviter à approcher de manière intéressante les réflexions de Pascal. Le texte pouvait aussi aider à éviter de confondre le terme « religieux » avec « justice divine » (voire parfois de « jugement dernier »), et de traiter comme un tout homogène le Dieu de la Bible et des Dix Commandements, la loi du talion, les dieux grecs (dans leur diversité) et la déesse aux yeux bandés. Il pouvait alerter sur les distinctions à faire entre : légitime/illégitime ; légal/arbitraire ; juste/injuste.

Certains ont tenté de prendre en compte la deuxième question du sujet : « d'une façon ou d'une autre ? ». Cette question était intéressante car elle accentuait le caractère fataliste de la question de Carbonnier et ouvrait la voie au paradoxe selon lequel la justice pouvait être *religieuse*, sans le moindre lien avec Dieu ou les Dieux. Quelques rares copies excellentes sont allées aussi loin dans l'analyse des termes du sujet.

b) Connaissance du programme

Les œuvres étaient connues dans l'ensemble même si on a pu rencontrer des séries de copies sans la moindre remarque sur *Les Raisins de la colère*.

Le travail sur les œuvres paraît cependant superficiel, trop scolaire, se focalisant sur quelques éléments (pas toujours réellement intéressants), qui reviennent de manière systématique dans nombre de copies (combien de fois n'a-t-on pas enterré, en toute illégalité, ce malheureux grand père !)... Il en résulte une incapacité à engager une réflexion personnelle sur le sujet proposé.

Certains étudiants ont su exploiter un cours sur le rôle de l'imagination et de la force chez Pascal en rappelant le goût du cérémonial, des symboles. Beaucoup en revanche étaient incapables de sortir d'un cours sur la présence des Dieux et de Dieu dans une représentation archaïque de la justice.

Le contexte général des œuvres a été parfois exploité mais de façon plus ou moins heureuse. Il était effectivement utile et ingénieux de rappeler le rôle des tragédies dans l'Antiquité par exemple, ou le contexte économique et idéologique du roman de Steinbeck. Certaines copies excellentes ont mis en relation les œuvres d'Eschyle et le caractère théâtral de la justice. On pouvait même aller jusqu'à lier justice et dimension tragique, notamment à travers la notion de châtement, qui fut, dans de rares bons cas, convoquée pour faire le lien avec le religieux.

La dimension littéraire du sujet est assez souvent omise : les candidats envisagent et projettent le sujet dans le réel et les références aux œuvres restent de simples confirmations des points de vue avancés. Certaines copies en revanche, font réellement dialoguer les œuvres ou les confrontent avec une distance appréciable.

c) Méthode de la dissertation

Les introductions se sont améliorées mais enchainent trop souvent des séries de questions supposées problématiser le sujet, (qualifié d'ailleurs parfois curieusement de « question rhétorique »), mais qui tournent souvent à vide. Beaucoup y annoncent déjà, sans les formuler au conditionnel ou avec les précautions rhétoriques attendues, leurs conclusions (parfois surprenantes).

Très peu de candidats ont su définir correctement les termes du sujet : ainsi « religieuse » a la plupart du temps été réduit à « divine », ou à « influencée par la religion », ou encore « d'origine divine ».

Heureusement, certains candidats ont su donner de la profondeur au sujet : certains ont rappelé l'étymologie possible de religion (qui relie les hommes, qui les rassemble) ; se sont appuyés sur le caractère immuable de la justice, sur la vénération des hommes pour elle ; ils en ont surtout évoqué le caractère sacré (mot rarement utilisé en introduction et qui pourtant aurait été la plus simple façon de reformuler « religieuse »). Les meilleures copies (notées entre 8 et 12 sur 12) sont celles qui ont su évoquer ces notions.

Certains candidats distribuent plus ou moins aléatoirement des liens logiques (donc, mais, pourtant, néanmoins, par conséquent, mais...), pour donner l'impression d'une démarche rigoureuse.

Il semble que beaucoup de candidats se précipitent dans une rédaction sur la base d'un plan assez formel et superficiel, aux parties catégorielles et non analytiques : les arguments ne guident pas les exemples. On ne trouve qu'une énumération des traits de la « justice humaine » ou de la « justice divine ».

Les démarches les plus courantes suivent le modèle suivant :

- 1) La seule justice vraie, car absolue, est la « justice divine » ;
- 2) la « justice humaine » est handicapée par le relativisme et donc imparfaite ;
- 3) on souhaite un recours à la justice divine ; on attend que la justice humaine, indispensable, s'améliore ; on propose diverses confrontations entre une justice divine cruelle et injuste et une justice humaine plus efficace.

La médiocrité de ces propositions tient à une mauvaise analyse du sujet et à une vénération du plan dialectique qui s'avère souvent inadapté, surtout quand la troisième partie vient plaquer une notion éloignée du sujet comme la coutume, la quête de la vérité, la justice idéale.

Ne vient que rarement l'analyse de ce qui resterait du religieux dans des formes laïques de justice.

La confusion entre analyse et jugement de valeur est fréquente. Aucune distinction n'est faite entre la réalité et sa représentation symbolique dans la littérature : l'instauration de l'Aréopage telle qu'elle est présentée par Eschyle est prise comme des données "vraies". Le plus inquiétant est tout de même la vacuité des propos, l'absence de réflexion, de bon sens : de remise en question de cette « justice divine » que l'on convoque. La démarche aboutit souvent à des conclusions contestables. Il aurait fallu plus de prudence dans l'affirmation d'un progrès historique de la justice, de la disparition des religions, ou de l'impossibilité d'une justice non divine ou non religieuse.

Il est aussi surprenant de n'avoir quasiment jamais lu que la religion, ou tout au moins ses représentations symboliques par la littérature, puisse être une création humaine.

Les meilleures copies témoignent en revanche d'une capacité à mener une réflexion qui ne se laisse pas enfermer, sinon piéger, dans cette opposition et qui s'appuie sur des questions stimulantes :

- La justice des dieux est-elle toujours juste alors que souvent elle se joue des humains en les piégeant dans des choix impossibles, en exerçant une vengeance implacable et parfois tyrannique... ?
- La justice des hommes, toute tissée d'imperfections, d'erreurs et de relativité, ne porte-t-elle pas aussi la marque de l'absolu par cette sensibilité à l'injustice qui semble présente en tous dès l'origine ? Est-ce, sur l'humanité fautive, l'ombre projetée du divin ? Ou, au contraire, le fait que le sens de la justice est le propre de l'humain ? Quels sont les effets pervers de cette dimension sacrée de la justice ?

Quelques candidats ont mené au bout une réflexion, se demandant si la « justice divine » ne serait pas la projection d'un besoin humain de justice : une exigence de solidarité des sociétés, un idéal inscrit au plus profond de l'âme humaine, mais entravés par les faiblesses de l'être humain et des collectifs sociaux... Une insurmontable relativité humaine qui appelle une image d'absolu : cette justice transcendante, c'est-à-dire non négociable, s'imposant sans que les intérêts et désirs individuels puissent dire leur mot... Bref, un religieux profondément humain ! A l'inverse de l'aspiration de certains à voir le retour d'une justice religieuse...

Exemples de plans intéressants réalisés par des candidats

I- La Justice humaine est limitée et imparfaite :

- elle est marquée par de nombreux dysfonctionnements
- elle est moins préoccupée d'elle-même que de maintenir un ordre social
- elle est le reflet de la nature imparfaite de l'homme

II- La justice empreinte de religieux et de sacré comporte aussi des limites

- elle place des dieux aux origines des lois et de la justice
- or il existe des désaccords entre les dieux ou au sein des religions

- les religions peuvent engendrer le fanatisme

III- La justice est sacralisée, divinisée par la volonté humaine de tendre vers un idéal

- elle reflète les valeurs et principes qui caractérisent la société : entraide, charité.

- elle repose sur la conscience morale qui guide les personnages

- elle est une sacralisation de l'humain, de sa conduite et de ses valeurs

Ou :

I- Comme certains ne croient pas en Dieu, certains ne croient pas en la justice

II- Cependant celle-ci a tout d'une religion

III- Mais mieux que de croire en la justice, il est préférable de croire en un idéal de justice fondée sur des valeurs supérieures et de tendre vers lui.

d) Langue

Le niveau de langue semble globalement s'améliorer. Quelques copies sont cependant rédigées dans une langue à la limite du compréhensible.

Vocabulaire

On constate une certaine pauvreté du lexique disponible que cherchent à compenser maladroitement de nombreuses impropriétés et de fréquents barbarismes.

Style

Les principaux défauts sont :

- La redondance : « peut permettre », « peut donner la possibilité » ;

- La fausse élégance : « de par » « tel » (confondu d'ailleurs avec une conjonction), « se doit de », « se permet de », « n'hésite pas à », « n'a pas lieu d'être », « ce qu'il lui est arrivé », « ce qu'il s'est déroulé » ;

- La tendance à l'emphase (« problématique » ou « questionnement » pour « question »)

- La lourdeur : cascade de participes présents avec les problèmes de cohérence des sujets grammaticaux qui en découlent, reprise inutile des mêmes expressions d'une phrase à la suivante.

Grammaire

- « Tel » ou « dû » sont considérés comme des conjonctions invariables ;

- L'emploi du subjonctif est souvent inapproprié ;

- On trouve trop de participes passés aberrants ;

- La distinction entre l'interrogation directe et indirecte n'est pas maîtrisée ce qui est particulièrement gênant dans les introductions (« on peut se demander comment est-il possible que..., on peut se demander comment est-ce que ...? »)

Orthographe

L'orthographe est contrôlée également dans les autres épreuves (mathématiques, physique, langues particulièrement). En respecter les règles montre qu'on prend en compte le confort de lecture du destinataire. C'est aussi la garantie d'être bien lu.

Il est regrettable de constater qu'une grande majorité des candidats semblent considérer qu'une moyenne de quinze fautes par copies est une norme acceptable.

Les pénalités sont de 1 point par lot de 10 ou 15 fautes selon la longueur de la rédaction et peuvent aller jusqu'à quatre points ce qui devient heureusement exceptionnel. Relire la copie avant de la rendre est beaucoup plus rentable qu'ajouter une dernière phrase en catastrophe : il est très regrettable qu'un 17 se mue en 14 ou un 12 en 9 ; une pénalité de 3 points au coefficient 4 fait perdre beaucoup de places dans le classement, ce qui invalide une partie des efforts fournis au cours de la préparation.

Le moins excusable est la mauvaise orthographe des titres d'œuvres et des noms des auteurs qui fait penser au correcteur que le candidat n'a jamais eu les ouvrages entre les mains.

Présentation

Une écriture à la limite du lisible : trop petite, gribouillée, très instable, influence négativement le correcteur comme l'utilisation d'abréviations.

Souligner les titres d'œuvres montre que l'on connaît les normes en vigueur.

BILAN

Les résultats de cette session ont été assez diversifiés avec un écart type de 3,52 supérieur à celui de l'année dernière. On trouve davantage de 0 (11 au lieu de 3) un peu moins de copies au dessus de 15 (environ 210) un peu plus entre 1 et 5 (environ 370)

Sur 2461 copies la moyenne est de 9,37 (9,70 l'année dernière)

CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS :

Se convaincre que la préparation de cette épreuve permet de cultiver les qualités indispensables à un ingénieur

- Clarté et efficacité de l'expression.
- Souci de qualité.
- Rigueur dans l'emploi du vocabulaire et l'analyse des concepts.
- Culture générale et ouverture d'esprit.
- Réflexion personnelle.